



Congés payé refuser

Par anonym

Bonjour je m'explique
je travaille dans la sécurité privée
j'ai posé le reste de mes congés 2023 du 26 mai au 31 mai
pour aller à des finales de compétitions sportives
location déjà payée depuis 6 mois car ils attendent 5000 personnes donc il faut aller vite.

j'ai posé mes congés par mail à la demande de mon chef le 10 mars hier coup de fil comme quoi j'aller recevoir un mail du planificateur comme quoi mes congés sont refusés car nous auront 2 personnes en moins à cette période là à cause d'une formation

seulement toujours pas reçu de mail à ce jour et je reçois mon planning au mois je l'aurai entre le 20 et 22 de ce mois-ci pour la période de mai
il ne prévienne jamais si les congés sont ok on le découvre toujours quand on reçoit nos plannings
la mon chef savait que je partais donc il m'a appelé avant

quel recours puis-je avoir
j'ai demandé un remboursement de mes frais de location mon chef me dit que je n'aurai rien car ils ont 1 mois avant la date

et bouger mes congés n'est pas possible car tout le monde est déjà blindé en heure donc si je les change et les prends avant la date qui est prévue ils seront également refusés

je perds donc l'argent de ma location + mes congés

si quelqu'un peut m'éclairer sur quoi faire
j'ai déjà envoyé facture de ma location
attestation de paiement établie par la fédération de mes inscriptions au finale

merci d'avance à ceux qui pourront me répondre

Par Isadore

Bonjour,

Vous n'avez malheureusement pas de recours. Votre employeur n'avait pas l'obligation de valider vos congés, même si vous aviez engagé des frais.

N'avez-vous pas pris une assurance annulation ? L'employeur étant en droit de modifier les dates des congés de ses salariés jusqu'à un mois avant la date prévue, un salarié ne doit pas réserver six mois à l'avance sans prendre d'assurance.

je perds donc l'argent de ma location + mes congés
Vous n'allez pas perdre vos congés, votre employeur doit vous permettre de les poser. Signalez à votre hiérarchie que si vos congés sont refusés, vous leur demandez quand vous allez en bénéficier.

Par kang74

Bonjour

Si la pose de congés est soumise à validation (ce qui est souvent le cas, vu que c'est l'employeur qui décide de l'organisation de travail donc de votre planning donc des dates de congé), il faut attendre la validation.

Il doit vous prévenir minimum 1 mois avant de vos congés .
Donc de leur refus aussi si cela n'a pas été fait avant .

Concrètement le préjudice, c'est vous qui l'êtes créée puisque vous n'avez pas eu d'acceptation de la part de votre employeur, et que le refus respecte bien le délai de prévenance d'un mois .

Par de là, s'il y a un CSE, voir à anticiper les périodes ou vous ne pouvez pas prendre de congés et donc d'avoir des dates pour les poser .

Avoir aussi une procédure annuelle pour les poser sur l'année, quand cela est possible , même si cela ne résoudra pas le problème que l'employeur puisse vous faire changer les dates, même validées, en respectant un délai de prévenance .

Concrètement, la seule façon d'avoir les dates de congé qu'on veut ... c'est de se mettre à son compte .

Par anonym

mes congés étaient acceptés c'est juste que la date de formation de mes collègues est tombée après.

et j'ai une réservation pour 68 personnes pas que moi donc normal qu'on s'y prenne pas trop tard

Par anonym

j'ai demandé pour les prendre avant mes congés mais il n'y a pas de place et étant des congés 2023 j'ai jusqu'au 31/05 sinon ils sont perdus

Par Isadore

j'ai une réservation pour 68 personnes pas que moi donc normal qu'on s'y prenne pas trop tard
C'est normal et personne ne vous reproche de planifier vos vacances.

Mais la loi est ainsi faite que votre employeur n'a pas à se soucier de votre organisation personnelle pour accepter ou refuser vos congés. Jusqu'à un mois avant la date du début de ses congés, sauf texte conventionnel plus favorable, un salarié est exposé au risque de voir ses congés annulés ou modifiés. Personnellement je ne réserve rien qui ne puisse être couvert par une assurance annulation au-delà d'une certaine somme.

Par anonym

ben là il me les reprogramme même pas y a pas de place pour les prendre

Par Isadore

Il est obligé de vous accorder les congés, sur ce point vous pouvez insister. L'employeur est relativement libre de choisir les dates, mais il ne peut priver son salarié de son droit aux congés. La loi ça marche dans les deux sens.

Écrivez une réponse en demandant que l'on vous communique la date à laquelle vous pourrez prendre vos vacances puisque votre demande a été refusée.

Avez-vous des représentants du personnel dans l'entreprise ?

Par CToad

bonjour,

vous devez demander un écrit de votre hiérarchie ou des RH s'engageant à les reporter sur l'année suivante, comme le prévoit la loi

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15702>

Si vous n'avez pas pu prendre vos congés pendant la période prévue en raison d'une contrainte extérieure (congé

maladie, congé maternité ou d'adoption, impossibilité pour des raisons d'organisation à la demande de votre employeur), vous avez droit au report de ces jours.